



La
PLAINE TONIQUE

Équipement de la Communauté d'Agglomération
du bassin de Bourg-en-Bresse

La carte d'accès
à la plage

mode
d'emploi



©Marc Chatelain

GRAND  bassin de
BOURG-EN-BRESSE
communauté d'agglomération

La carte d'accès : mode d'emploi

Tous les habitants de la Communauté d'Agglomération peuvent désormais bénéficier d'un accès gratuit à la plage de La Plaine Tonique sous réserve de posséder une carte.

A compter du 30 avril 2018

Pour ceux qui n'ont pas la carte

Cette carte individuelle et nominative est établie à la cité administrative de Montrevel-en-Bresse, place de la Résistance du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 18h, sauf le jeudi après-midi. Fournir un justificatif de domicile et une photo d'identité et s'acquitter des frais de gestion annuels de 5€.

Pour ceux qui ont déjà la carte

Se rendre à la mairie de son lieu d'habitation pour l'apposition de la vignette 2018 et fournir un justificatif de domicile.

Bon à savoir

La carte donne accès gratuitement à la plage. L'entrée au centre aquatique et les activités nautiques restent payantes. Les enfants de moins de 3 ans n'ont pas besoin de carte puisque l'accès au site est gratuit pour eux.

Renseignements

Cité administrative de Montrevel-en-Bresse
Tél : 06 11 38 09 85

